

Les lignes directrices Comités consultatifs régionaux (CCR) Parents partenaires en éducation

Les comités consultatifs régionaux (CCR) relèvent de la direction générale de Parents partenaires en éducation (PPE) et sont composés de parents¹ associés à un des conseils scolaires francophones en Ontario, y inclus le Consortium Centre Jules Léger (CCJL). Pour être membre, un parent doit avoir un enfant inscrit dans une école associée au conseil scolaire liée au CCR. PPE valorise la diversité de ses communautés de parents et veillera à l'inclusion des diverses réalités des parents au sein des CCR. La composition des CCR sera représentative des diverses réalités des parents associés à chaque conseil scolaire ainsi qu'au CCJL.

Sont inéligibles de devenir membre d'un CCR tout individu ayant siégé au conseil d'administration de PPE depuis l'adoption de son nouveau modèle de gouvernance, entériné par les membres lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu en juin 2021. Sont également inéligibles tous les employé.es de PPE, actuels ou passés.

Mandat

Le travail des comités est continu et la durée du mandat des membres des CCR sera liée à l'année scolaire. Ce mandat peut être renouvelé à condition que les parents demeurent associés à une école d'un des conseils scolaires francophones en Ontario incluant le CCJL.

Le mandat des comités consultatifs régionaux est de créer des outils par, pour et avec les parents franco-ontariens. Chaque membre sera invité à participer en ayant des idées d'outils à développer et en collaborant à ceux-ci.

Le CCR se rencontre en séance de travail pour accomplir entre autres les tâches suivantes :

¹ La définition de parents peut inclure les grands-parents ainsi que les tuteurs et les tutrices de l'enfant.

- a. Identifier des enjeux et des besoins associés à leurs communautés scolaires et soumettre des idées et/ou des suggestions pour des nouveaux projets et services destinés aux parents qui y répondent;
- b. Conceptualiser des nouvelles ressources et des nouveaux outils qui répondront aux besoins identifiés par les parents francophones de l'Ontario; et,
- c. Assister PPE à rejoindre les parents de leurs communautés scolaires en partageant les communications.

Les responsabilités de chaque membre

- a. Bien préparer sa participation en lisant et en prenant connaissance des documents de travail envoyés par PPE;
- b. Écouter pour mieux comprendre les besoins des parents entre les rencontres;
- c. Participer activement aux discussions et aux débats d'idées;
- d. Apporter des suggestions constructives à PPE pour mieux répondre aux besoins des parents; et,
- e. Agir pour le bien de l'organisme et des parents avant son bien et ses besoins personnels.

Composition des CCR

- a. Des parents membres d'un conseil d'école; et
- b. Des parents, grands-parents, tantes et ou oncles associés aux 13 conseils scolaires francophones en Ontario.

Processus de recrutement

- a. Toute personne intéressée à se joindre au comité doit signaler son intérêt en remplissant le formulaire destiné à cette fin;
- b. Nous invitons les conseils d'école à déléguer un de leur membre afin de participer aux CCR.;
- c. Chaque membre des CCR peut inviter sporadiquement un membre de leur cercle social à participer à une réunion en avisant la coordonnatrice de programme au préalable.;
- d. Le recrutement est en continu.

Directives de fonctionnement

- a. Les CCR font partie du fonctionnement interne de PPE et sont régies par la direction générale et par son équipe;

- b. Les réunions des CCR sont animées par l'équipe de PPE;
- c. La direction générale désignera un.e membre de l'équipe de travail PPE qui agira en tant que personne ressource lors des rencontres;
- d. Un tableau des suggestions et des recommandations des CCR est utilisé pour maintenir un répertoire des suggestions. Aucun procès-verbal ou compte rendu n'est rédigé;
- e. La direction générale a la responsabilité de considérer et d'analyser la faisabilité des suggestions des CCR en lien avec les priorités stratégiques et opérationnelles ainsi que la programmation actuelle et future; et,
- f. Chaque outil développé est rapporté à la direction générale de PPE tout au long du déroulement.

Fréquence des rencontres et engagement de la part des membres du comité

- a. Les membres des CCR se rencontrent 7 mois par année scolaire et selon les besoins;
- b. Les membres ont le choix de 2 plages horaires, en journée ou en soirée; et,
- c. Le calendrier des rencontres est établi quelques mois à l'avance et est partagé de manière accessible.